

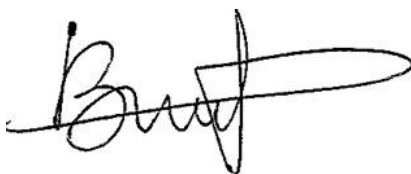
AVIS DE SECURITE

La société VERTIC'ALPS EXPERTISE, organisme d'inspection de type A selon la norme ISO 17 020, certifie avoir effectué selon les référentiels en vigueur, en date du 08/05/2025, l'inspection du Parcours Acrobatique en Hauteur Arb'Aventure (136 ateliers avec système de sécurité individuel de catégorie E) implanté sur la commune de DENESTANVILLE (76).

Aux vues d'une part de l'expertise phytosanitaire des arbres supports d'activité et d'autre part de l'expertise technique (Rapport VERTIC'ALPS EXPERTISE n° PAH/FB251910), nous déclarons que les installations répondent aux exigences de la norme dans les conditions présentes d'installation et dans le cadre de l'utilisation normale et prévisible des équipements.

Les installations sont donc déclarées aptes à être ouvertes au public sous réserves que les documents d'exploitation soient mis en place, que les exigences en termes de surveillance des pratiquants et que les préconisations des différents rapports soient respectées. La vérification des structures artificielles présentes sur le site ne fait pas partie de la vérification et reste sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

François BONNARDOT.



VERTIC'ALPS EXPERTISE SAS au capital de 10 000 Euros
257 Chemin du Crêt – 38530 CHAPAREILLAN
SIRET: 539 474 924 00021
RCS GRENOBLE 539 474 924
TRM3-PAH-FR-01

Attaché à votre sécurité